



**PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
NOUVELLE-AQUITAINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Bordeaux, le 25 novembre 2020

**Lutte contre les violences conjugales :
Un combat au coeur de l'action de l'État en Nouvelle-Aquitaine**

À l'occasion de la journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes, la préfète de la région Nouvelle-Aquitaine, **Fabienne BUCCIO**, annonce la création avec le conseil régional, d'un **observatoire régional des violences sexuelles et sexistes**. Il sera chargé de construire un diagnostic partagé sur la question des violences faites aux femmes, de mutualiser les outils et les bonnes pratiques, et d'expérimenter des nouvelles solutions. La préfète entend ainsi favoriser la mise en réseau des professionnels autour de diagnostics partagés et améliorer l'action publique au regard des constats réalisés.

Elle rappelle que l'État a augmenté de +38 % ses **financements aux associations de lutte contre les violences sexuelles et sexistes** pour améliorer encore la réponse apportée aux victimes de violence au plus près de leurs besoins, ce qui représente 1,2 millions d'euros en Nouvelle-Aquitaine en 2020.

Au-delà de ces dispositifs d'alerte et d'écoute, plusieurs initiatives ont vu le jour cette année dans la région :

- la **création de 103 nouvelles places créées pour accueillir les femmes et enfants victimes des violences** ;
- la **généralisation du dépôt de plaintes à l'hôpital** : **5 départements de la région** (Charente, Creuse, Gironde, Dordogne et Pyrénées-Atlantique) disposent désormais de conventions permettant aux victimes de déposer plainte dans les hôpitaux, lorsqu'elles sont dans l'incapacité de se déplacer ;
- l'**amélioration du repérage et de prise en charge des enfants victimes de violences conjugales** : l'État a soutenu plusieurs projets visant à mieux recueillir la parole des enfants, à leur proposer l'accompagnement psychologique nécessaire, à développer des espaces de rencontres, et à soutenir le parent victime dans l'exercice de sa parentalité, mise à mal par les violences ;
- l'**amélioration de l'accompagnement des femmes en situation de handicap victimes de violences** : l'État sensibilise les professionnels du champ du handicap afin de faciliter l'accès des personnes en situation de handicap aux dispositifs de lutte contre les violences conjugales ;
- le **centre régional psychotraumatisme**, créé en 2019, qui regroupe des équipes de professionnels spécifiquement formés au psychotrauma, dispense désormais des formations dans toute la région ainsi que des consultations spécialisées pour les victimes de violences conjugales

- **l'ouverture de points d'accueil des femmes victimes de violences dans les centres commerciaux**, dans 4 départements de la région (Corrèze, Creuse, Gironde et Pyrénées-Atlantiques).

Par ailleurs, un premier centre de prise en charge des auteurs de violences dans la région a été ouvert le 19 novembre 2020, dans le cadre de l'appel à projets national lancé par la Ministre chargée de l'égalité, de la diversité et de l'égalité des chances. Ce centre propose un accompagnement psychothérapeutique et médical, afin, par exemple, de traiter les addictions, ainsi qu'un accompagnement socioprofessionnel. Ce dispositif s'articule avec les outils nationaux déployés dans la région pour mieux prévenir le passage à l'acte et la récurrence des auteurs :

- **ligne téléphonique dédiée aux auteurs « ne frappez pas » (08 019 019 11)**

- **plateforme de recherche de solutions d'hébergement des auteurs évincés du domicile conjugal gérée par le groupe SOS Solidarités**

- **le bracelet anti-rapprochement, expérimenté dès septembre 2020 sur la juridiction d'Angoulême, est désormais déployé sur les juridictions de Agen, Bordeaux, Limoges, Pau et Poitiers.**

La lutte contre les violences conjugales est plus que jamais un des combats de cœur de l'action de l'État. La Nouvelle-Aquitaine a connu 12 morts violentes au sein du couple en 2019 (contre 15 en 2018). En 2019, les forces de l'ordre ont constaté plus de 11 000 faits de violences conjugales sur l'ensemble de la région et 3 625 appels au 3919 ont été effectués.